

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
27-01-2026		012548/A P

1. Identification du service dépositaire			
Service			
Communaute de Communes du Pays de Landivisiau			
Département			
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)			
ads@paysdelandi.com	RUE ROBERT SCHUMAN	29400	
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
TANGUY	Elise	Chargee de mission Urbanisme / ADS	
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
02 98 68 42 41	ads@paysdelandi.com		
Autorisation portant la demande			
Permis de construire			
2. Identification du projet			
Nature de l'objet de la demande			
☒ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☐ Extension ou modification substantielle			
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?			
☒ Oui ☐ Non			
2.3 Adresse du projet			
Kergolvez	Guiclan	29410	29-Finistere

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
Guiclan,29410,ZB 0009,141370 m²			
2. Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.			